

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **mardi 16 JUIN deux mille-vingt** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance qui se déroule dans un contexte un peu particulier en visioconférence. Les élus suivants répondent à l'appel de leur nom :

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale.

Monsieur TURBY propose Madame Frédérique ROIRAND comme Secrétaire, en vertu de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après s'être prononcé l'un après l'autre à l'appel de leur nom, les élus adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente.

1. DELIBERATION N° 2020-13 – MODALITES DE REUNION A DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – CADRE ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Présenté en Commission Ressources du 2/06/2020

L'ordonnance du n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 prévoit que le Maire peut décider que la réunion du Conseil Municipal se tienne par visioconférence.

Ainsi, sur sa demande et conformément à l'article 6 de cette loi, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que des modalités de scrutin.

2. DELIBERATION N° 2020-14 - COMPTE DE GESTION 2019

Présenté en Commission Ressources du 2/06/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur le Compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

3. DELIBERATION N° 2020-15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Présenté en Commission Ressources du 2/06/2020

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisé durant l'exercice. La Section de Fonctionnement de ce document fait apparaître un résultat de clôture de 674 038.34 € (avec report) et la Section d'Investissement un résultat comptable cumulé excédentaire 1 382 931.27 € (avec report). Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le Compte Administratif 2019 dressé par le Maire.

Après en avoir délibéré, Monsieur GUËNON, Doyen de l'assemblée a procédé au vote, Monsieur le Maire étant à cet instant quitté la réunion.

Le Compte Administratif a été approuvé à la majorité des voix par 12 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » et AGA).

4. DELIBERATION N° 2020-16 - AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément à la Comptabilité M 14, les résultats de l'exercice précédent doivent être affectés après l'approbation du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix par 12 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » et AGA), s'est prononcé en faveur de l'affectation du résultat suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté		001 : Solde d'exécution de la section d'investissement N-1
	674 038.34 €		1 382 931.27 €

5. DELIBERATION N° 2020-17 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE – GYMNASSE LACOSTE

Une réunion technique s'est tenue le 20 mai dernier entre les services de la Collectivité et ceux du Département pour échanger sur le projet de construction du nouveau gymnase Lacoste. Compte tenu de sa configuration en complexe sportif et son coût financier, il y a lieu d'actualiser la demande de subvention auprès du Département avec un nouveau plan de financement à présenter.

Le montant plafond subventionnable par le Département est de 2 100 000€ auquel on peut solliciter un taux d'intervention maximal de 60 % en fonction de la durée de mise à disposition envisagée pour le Collège de

Carbon-Blanc. Enfin, sur ce montant, il y a lieu d'appliquer un coefficient de solidarité de 0.79 % ce qui correspond à un montant de subvention estimé à 995 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde afin de financer le nouveau gymnase Gaston Lacoste.

6. DELIBERATION N° 2020-18 - PERSONNEL MUNICIPAL - AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN RAPPEL DE REMUNERATIONS POUR LA PERIODE PRESCRITE PAR LA DECHEANCE QUADRIENNALE

Il y a lieu de régulariser la situation d'un agent de la collectivité dont les services de droits publics n'ont pas été intégrés dans le déroulement de sa carrière depuis mai 2003.

Un décompte complet a été effectué reprenant les sommes qui auraient dû lui être versées depuis cette date pour un montant total de 16 035.85 € (total brut et charges).

Dans ce type de situation, une prescription quadriennale peut être appliquée par la collectivité. Toutefois s'agissant d'une erreur imputable au service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de lever ladite prescription et de procéder aux rappels de traitements pour toute la durée correspondante.

7. DELIBERATION N° 2020-19 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Présenté en Commission Ressources du 02/062020

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour deux administrés à hauteur de 3 583 € pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

8. DELIBERATION N° 2020-20 - ASCJB – AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur le versement d'un acompte de 30 000 € de la subvention attribuée à l'ASCJB au titre de l'année 2020 et a donc autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant conformément à l'article 9 de la convention de partenariat entre cette association et la Commune.

9. INFORMATIONS

- Démission d'un Conseiller Municipal – Monsieur Arnaud FONTHIEURE par courrier en date du 26 mai 2020 a fait savoir qu'il souhaitait démissionner de son poste de conseiller municipal suite à son élection dans une autre collectivité.
- Décisions de l'Ordonnateur n° 2, 3, 4 et 5
Par ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le législateur a accordé au Maire la possibilité d'attribuer des subventions aux associations.

- N° 2 : Subvention de 30 000 € au COS – Avenant

Ainsi, le Maire a autorisé le versement d'une subvention de 30 000 € au Comité des Œuvres Sociales de Carbon-Blanc lui permettant de régler les cotisations au CNAS.

Pour ce faire Monsieur le Maire a signé un avenant à la convention de partenariat. Celui-ci permettra le versement de cette subvention. La dépense est inscrite à l'article 6574, fonction 025.

- N° 3 : Subvention de 60 000 € au CCAS

Ainsi, le Maire a autorisé, le versement d'une subvention de 60 000 € afin de financer le fonctionnement du CCAS La dépense est inscrite à l'article 6574, fonction 025.

- N°4 : Modification de la DO n° 1 relative aux crédits d'investissement

Par volonté de transparence, le Conseil Municipal est informé des décisions prises au niveau du budget d'investissement.

Pour la commune de Carbon-Blanc, en neutralisant les Autorisations de Programme qui sont votées séparément, le Maire a la possibilité d'ouvrir les crédits d'investissement à concurrence de 882 070 €.

Cependant, par mesure de prudence en raison des inconnues budgétaires liées au COVID-19, seule une enveloppe de 612 000 € sera ouverte.

- N°5 : Crédits d'investissement

Par ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 (article 3), le législateur a indiqué qu'en l'absence d'adoption du budget de l'exercice 2020 [...] l'exécutif de la collectivité territoriale [...] peut, sans autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater la totalité des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice 2019.

L'article 3 de l'ordonnance précise par ailleurs que l'exécutif peut procéder, sans autorisation de l'organe délibérant et dans la limite de 15 % du montant des dépenses réelles de chaque section figurant au budget de l'exercice 2019, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'exécutif informe l'organe délibérant de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance.

Pour la commune de Carbon-Blanc, le Maire a la possibilité de procéder à des virements de crédit à concurrence de 383 877,45 € €.

La séance est levée à 21 h 10

Fait à Carbon-Blanc, le 23 Juin 2020

Le Maire,



A. TURBY